



COMPTE RENDU Conseil Municipal du 11 juillet 2022

L'an deux mil vingt-deux, le onze juillet à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Joël TOUCHARD, Maire.

Etaient présents : Messieurs TOUCHARD Joël, POUTREL Philippe, LEBLANC Bruno, BENOIT Gérard, Gilles de BAGLION, et Stéphane DENYS.

Mesdames FOULON Nathalie, KERIO Danielle, COSSON Marie-Françoise, JEAN Thérèse, Isabelle BEAL, THOMAS Sylvie et RAUX Karine (arrivée à 21h00).

Absents excusés : DELANNOY Véronique (donne pouvoir à M. TOUCHARD), DAHL Patrick (donne pouvoir à M. Leblanc), MICHALECZEK Boris (donne pouvoir à M. Poutrel), Cécile HARDY, VAUTIER Nicolas (donne pouvoir à MME Jean), VIEL Annette (donne pouvoir à MME Kério).

Absent : Patrick VINOT, ROUX Flora, TOULIS Sylvie, et ROUX Alain

Secrétaire de séance : JEAN Thérèse

Date de convocation : 4 juillet 2022

Affichage : 19 juillet 2022

En exercice	23
Présents	13
Pouvoirs	5
Votants	18

Ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal du 13 juin 2022
2. Création poste contrat d'apprentissage
3. Dérogation aux travaux réglementés en vue d'accueillir des mineurs en formation professionnelle
4. Renouvellement convention SOS Coup de Main
5. Indemnité de stage pour la filière animation
6. Participation voyage d'étude
7. Demande de subvention départementale en faveur de la voirie communale
8. Participation transport piscine scolaire
9. Renouvellement convention mise à disposition salle Maison Pour Tous
10. Rachat machine à laver d'un locataire
11. Assujettissement des logements vacants à la taxe d'habitation
12. Création chemin pédestre
13. Questions et informations diverses.

❖ **APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 13 JUIN 2022**

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'unanimité approuve le procès-verbal du 13 juin 2022.

❖ **CREATION POSTE CONTRAT D'APPRENTISSAGE**

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'unanimité:

ENGAGE une démarche d'accompagnement relative à l'apprentissage,

INSCRIT la dépense correspondante au budget,

PREND EN CHARGE le coût de formation complémentaire éventuel,

AUTORISE Monsieur le Maire ou son délégué à signer la convention et le contrat de travail à durée déterminée avec la personne recrutée dans le cadre du dispositif de l'apprentissage,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous documents utiles relatifs à ce dossier.

❖ **DEROGATION AUX TRAVAUX REGLEMENTES EN VUE D'ACCUEILLIR DES MINEURS EN FORMATION PROFESSIONNELLE**

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'unanimité:

DECIDE DE RECOURIR aux jeunes âgés d'au moins quinze ans et de moins de dix-huit ans en formation professionnelle pour effectuer des travaux dits « réglementés » et de déroger aux travaux interdits en vue d'accueillir ces jeunes mineurs à compter de la date de la présente délibération dans le secteur technique pour une durée de trois ans,

DIT que les travaux sur lesquels porte la délibération de dérogation, les formations professionnelles concernées, les lieux de formation connus et les qualités et fonctions des personnes chargées d'encadrer les jeunes pendant ces travaux figurent en annexe 1 et que le détail des travaux concernés par la déclaration figure en annexe 2 de la présente délibération

DIT que la présente délibération de dérogation sera transmise pour information aux membres du Comité Social Territorial,

AUTORISE Monsieur Le Maire à l'appui de la commission Ressources Humaines à modifier le document unique pour le mettre à jour et à faire le nécessaire pour sa mise en œuvre,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous documents utiles relatifs à ce dossier.

❖ **RENOUVELLEMENT CONVENTION SOS COUP DE MAIN**

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'unanimité:

VALIDE la convention proposée,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous documents utiles relatifs à ce dossier.

❖ **INDEMNITE DE STAGE POUR LA FILIERE ANIMATION**

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'unanimité (1 abstention):

FIXE le cadre d'accueil des stagiaires dans les conditions suivantes :

- ✓ les stagiaires en animation reçoivent une gratification pour les stages
- ✓ la gratification allouée correspond à 15 % du plafond horaire de la sécurité sociale

AUTORISE le Maire ou son délégué à signer toutes les conventions de stage entrant dans ce cadre et tout autre document utile à ce dossier.

❖ **PARTICIPATION VOYAGE D'ETUDE**

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'unanimité:

MAINTIENT la participation aux voyages d'étude et stage sportif,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous documents utiles relatifs à ce dossier.

❖ **DEMANDE DE SUBVENTION DEPARTEMENTALE EN FAVEUR DE LA VOIRIE COMMUNALE**

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'unanimité:

- **ARRETE** les projets de voirie à une portion de la voie d'Houssemaine dans la limite budgétaire de 2022,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son délégué à déposer un dossier de subvention
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous documents utiles relatifs à ce dossier.

❖ **PARTICIPATION TRANSPORT PISCINE SCOLAIRE**

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'unanimité:

- **PARTICPE** financièrement à hauteur de 50% au transport des élèves des 2 écoles à la piscine d'Alençon,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous documents utiles relatifs à ce dossier.

❖ **RENOUVELLEMENT CONVENTION MISE A DISPOSITION SALLE MAISON POUR TOUS POUR LE RELAIS PETIT ENFANCE**

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'unanimité:

- **AUTORISER** Monsieur le Maire ou son délégué à signer la convention de mise à disposition,
- **AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tous documents utiles relatifs à ce dossier.

❖ **RACHAT MACHINE A LAVER LOCATAIRE**

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'unanimité:

- **REFUSE** la proposition de M.AUBRY de rachat,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous documents utiles relatifs à ce dossier.

❖ **ASSUJETTISSEMENT DES LOGEMENTS VACANTS A LA TAXE D'HABITATION**

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'unanimité (7 abstentions):

- **ASSUJETTIT** les logements vacants à la taxe d'habitation
- **CHARGE** le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux.

❖ **CREATION CHEMIN PEDESTRE**

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'unanimité:

- **SOLLICITE** l'inscription au plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée (PDIPR) des chemins ruraux repérés sur les chemins piétonniers existants : sur le plan joint,

- **S'ENGAGE** à ne pas aliéner totalité ou partie des chemins ruraux, appartenant à la commune, inscrits au plan. En cas de nécessité absolue ou en cas de modification, suite à des opérations foncières ou d'aménagement foncier rural, le conseil municipal proposera au Conseil départemental un itinéraire de substitution approprié à la pratique de la promenade et de la randonnée sous peine de nullité de l'acte de vente,

- **S'ENGAGE** à conserver leur caractère public et ouvert aux itinéraires inscrits au plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée,

- **ACCEPTE** le balisage des itinéraires effectué par l'association désigné par l'office du Tourisme de la Communauté Urbaine,